

Image not found or type unknown



inscription en faux plainte pénale

Par **marika74**, le **15/05/2012** à **03:15**

Bonjour,

je viens de perdre en appel contre un organisme de caution XXXXX. Des prélèvements ont été effectués sur notre compte et non comptabilisés dans le remboursement du prêt. Cet organisme écrit que ce n'est pas lui qui a encaissé la somme malgré que sur les relevés de comptes il est bien précisé :prélèvements par XXXXX. J'ai déposé une plainte auprès du Doyen des Juges d'instruction et
J'ai l'intention de faire une inscription en faux. Est-ce que cette procédure ou le pourvoi en cassation bloque l'exécution de l'arrêt ?
merci pour votre aide.